

ou pénitence de l'autel, & luy
 le 20^{me} jour du moys de septembre Et le
 lendemain fut en sepulture dans l'église de Maroué
 au mil six centz cinquante & quatre. § § §
 Guillaume Langlois, ayant receu les sctz sacrements
 de Confession, & l'autel, Et d'extreme Onction, decida le
 douzieme jour du moys d'octobre, Et le lendemain fut Inhumé
 dans le chapeau de maroué, du consentement du seigneur
 de Gaucquet, au mil six centz cinquante & quatre. §
 Mathurin Jénae, ayant receu les sacrements scauoir
 de Confession, & l'autel, Et d'extreme Onction decida
 le mesme jour de novembre, Et le lendemain à
 Maroué fut en sepulture dans le cimittiere au mil six

Informations liées à l'image.

Cote : 5 Mi 043
 Lieu : Maroué
 Période : 1579 - 1669

Commentaire.

Décès 1654 (Maroué) LANGLOIS Guillaume
 AD22, Maroué BMS 1579-1669, vue 279/771